

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 0
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 6 novembre 2018

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 novembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-11-12-BD-1 :

Actipôle - Petite Voëvre - terrains ex-PSA : cession de deux parcelles situées rue des Potiers d'Etain à Monsieur Mesut YILDIRIM : modification de l'acquéreur.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2016 portant renforcement de l'intégration communautaire : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire fixant les zones d'activité économique au 1^{er} janvier 2017,

VU l'acte de cession en date du 20 juin 2018 entre l'EPFL et Metz Métropole, par lequel Metz Métropole est devenue propriétaire d'une superficie des 59 883 m² restant des anciens terrains de l'usine PSA,

VU la délibération du Bureau du 22 mai 2018 actant la cession des deux parcelles cadastrées section BV n°305/6 et section BV n°308/6 d'une superficie totale de 4 890 m² à YILDIRIM Mesut, au prix de vente fixé à 220 050 € HT (TVA en sus), sur la base du prix de 45 € HT/m² de terrain, prix validé par la Division Domaine de l'Etat en date du 23 avril 2018 et payable selon les modalités suivantes :

- 10% du prix hors taxe à la signature du compromis de vente,
- le solde à la signature de l'acte de vente,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Mesut YILDIRIM d'acquérir le bien via une société et non plus en son nom propre,

DECIDE d'accepter le changement d'acquéreur des parcelles non-bâties, situées sur le ban communal de la Ville de Metz, cadastrées section BV n° 305/6 et BV n° 308/6 au profit de la SCI N2M, ou à toute autre société constituée par le bénéficiaire,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à l'opération.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 novembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

Résumé de l'acte

057-200039865-20181112-11-2018-DB1-DE

Numéro de l'acte : 11-2018-DB1
Date de décision : lundi 12 novembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Actipôle - Petite Voëvre - terrains ex-PSA : cession de deux parcelles situées rue des Potiers d'Étain à Monsieur Mesut YILDIRIM : modification de l'acquéreur
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/11/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181112-11-2018-DB1-DE
Document principal : 99_AU-ERD1.pdf

Historique :

15/11/18 11:07	En cours de création	
15/11/18 11:14	En préparation	Catherine DELLES
15/11/18 11:42	Reçu	Catherine DELLES
15/11/18 11:43	En cours de transmission	
15/11/18 11:44	Transmis en Préfecture	
15/11/18 11:49	Accusé de réception reçu	